

Collège René Soubaigné

Avenue Carnot

40250 Mugron

Tel: **05 58 97 70 76**

**Section Sportive Basketball**

Le **collège R. Soubaigné de MUGRON** propose aux élèves, depuis 5 ans, une Section Sportive Basketball allant de la 6ième à la 3ième.

Les objectifs :

L’objectif assigné au collège d’assurer la réussite du parcours de chaque élève passe par la valorisation de certaines compétences notamment sportives. Nous faisons le pari qu’ainsi valorisés dans une discipline sportive, nos élèves pourront progresser aussi scolairement et construire un parcours d’excellence.

Les élèves se perfectionneront dans cette discipline qu’ils affectionnent et seront formés au rôle d’arbitre.

Fonctionnement de la section sportive :

Entrainements : les 2 séances sont intégrées dans le temps scolaire. Au total, cela correspond à 4h00 hebdomadaire. Elles se font à la salle de basket de Saint Aubin.

Encadrement : Un professeur d’EPS spécialiste de l’activité, accompagné d’un éducateur diplômé d’Etat (fourni par le club partenaire du Réal Chalossais).

Ils assurent le suivi sportif mais également le suivi scolaire en assistant aux conseils de classe et en faisant des bilans individualisés avec les élèves.

Déplacements : La Communauté des communes met à notre disposition un service de transport qui nous amène sur l’installation sportive et nous ramène au collège.

Engagement : Les élèves admis en section sportive **s’engage pour l’année scolaire** à participer aux séances d’entrainement. En fin d’année scolaire, l’enseignant peut décider de ne pas réengager l’élève pour des raisons sportives ou scolaires. De la même manière, l’élève peut décider de ne pas poursuivre l’année suivante. Dans ce cas, un courrier des parents doit être fourni au chef d’établissement.

Compétitions : Les élèves de sections doivent **obligatoirement s’inscrire à l’association sportive du collège et participer aux compétitions UNSS basket** (cela correspond au maximum à 4 mercredi après-midi).

**Comment Intégrer la section sportive ?**

Les élèves sont sélectionnés selon 3 critères :

* Leur niveau scolaire.
* Leur niveau sportif : les élèves doivent obligatoirement être licenciés dans un club de basket.

Ils participent à une séance de détection (Cf. ci-dessous)

* L’obtention d’un certificat médical attestant l’aptitude à la pratique sportive au sein d’une section sportive basket qui doit être délivré par un médecin du sport. Si ceci n’est pas transmis à l’enseignant responsable à la rentrée scolaire, l’élève ne pourra pas intégrer ce dispositif.

Une séance de détection aura lieu le **mercredi 23 mai de 14h00 à 16h00** à la salle de basket de Saint Aubin.

Tous les élèves souhaitant intégrer cette section, doivent y participer.

Si vous ne pouvez pas être présent mais que vous souhaitez être candidat(e), veuillez contacter par téléphone, le professeur d’EPS, responsable de la section sportive, au plus tard le mardi 22 mai au soir :

Mr Bayle : **06.88.76.76.80**

**Les résultats vous seront transmis avant le 30 mai.**

Le professeur d’EPS responsable Le principal

G.BAYLE P.ROGET